



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 8 juillet 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20250708 – 019

L'an deux mil vingt-cinq le 8 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Céline TARDY, conseillers.

Procuration : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER.

Absents : Florian CHAYS, Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Virginie MOURIER

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
Date de la convocation		
03/07/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature du secrétaire de séance		

Objet : : Commune de VIRY – cérémonie du 8 mai 2025 :
Convention de partenariat financier :

Dans le cadre de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Viry a été mandatée par les communes de Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers et Vulbens, pour organiser une cérémonie commune le 8 mai 2025.

Il a été convenu que les communes concernées participeraient financièrement à l'organisation de ladite cérémonie.

M. le Maire présente à l'assemblée la convention définissant les modalités de participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 :

Approuve le projet de convention tel que proposé par la commune de VIRY relatif à la participation financière de Jonzier-Epagny à la cérémonie du 8 mai 2025.

Article 2 :

Autorise M. le Maire ou son représentant à la signer et à verser la participation financière telle que proposée.

Article 3 :

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**

